

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Au-delà des frontières ECPAT Canada annonce les gagnants du Prix Rosalind Prober**

*Les personnes honorées ont contesté et fait changer la loi en Nouvelle-Écosse*

Le 23 septembre 2015

*Winnipeg (Manitoba), Canada* — Au-delà des frontières ECPAT Canada est fière d'annoncer que le « Prix Rosalind Prober » pour la défense de l'enfant, sera présenté à Dale Sutherland et Bob Martin. Ils seront honorés le 16 novembre, lors des Prix des médias et du symposium 2016 d'Au-delà des frontières ECPAT Canada.

« Bob Martin et Dale Sutherland sont deux des hommes les plus inspirants que je connaisse », dit Jonathan Rosenthal, conseiller juridique pour Au-delà des frontières ECPAT Canada. « Ils ont tous les deux souffert d'horribles sévices sexuels aux mains d'Ernest Fenwick MacIntosh. Ils ont été témoins de la libération de MacIntosh. En plus d'apporter du soutien à de nombreuses victimes d'agressions sexuelles, ils sont devenus d'incroyables défenseurs et ont obtenu des changements significatifs. »

**Au sujet du prix Rosalind Prober :** Le prix Rosalind Prober pour la défense des enfants est décerné aux citoyens qui ont contribué de façon significative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Rosalind Prober, qui a pris sa retraite récemment, est l'ex-présidente et la cofondatrice d'Au-delà des frontières ECPAT Canada.

**Au sujet de Dale Sutherland :** En 1995, Dale, ou DRS, tel qu'il serait connu sous une ordonnance de non-publication, fut le premier plaignant dans la cause contre le pédophile prolifique Ernest Fenwick MacIntosh, qui serait éventuellement jugé pour 37 chefs d'accusation pour agression sexuelle sur Dale et cinq autres garçons alors qu'ils grandissaient dans la région Strait of Canso, en Nouvelle-Écosse pendant les années 70.

La cause fut une odyssee de 18 ans marquée de cafouillage légal et bureaucratique, de travail bâclé et de délais inexpliqués, qui a mené à des procès en 2010 et 2011. MacIntosh fut alors reconnu coupable de 17 chefs d'agression sexuelle (11 concernant Dale), puis retrouva sa liberté en 2013 lorsque la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de Nouvelle-Écosse voulant qu'il n'eût pas été jugé dans un délai raisonnable.

En avril 2013, lorsque la Cour Suprême du Canada a rendu sa décision décevante, Dale a canalisé ses énergies pour exposer la vérité sur ce qui avait mené à ce déni de justice — faisant pression sur tous les paliers de gouvernement et sur les médias pour attirer l'attention sur la nécessité d'une enquête publique pour faire la lumière sur la mauvaise gestion de la cause MacIntosh. Plus tard, la même année, les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la GRC ont entrepris des études internes sur leur rôle dans la saga MacIntosh. Cela mena à des excuses officielles aux plaignants par le ministre fédéral de la Justice Peter MacKay puis du ministre de la Justice de Nouvelle-Écosse, Ross Landry, au nom de leur gouvernement respectif.

Récemment, Dale et Bob Martin, survivants de MacIntosh, ont contribué à inciter la volte-face du gouvernement de Nouvelle-Écosse au sujet de sa *controversée Limitation of Actions Act*. En mars de cette année, Dale a voyagé depuis son domicile à Dawson Creek C.-B. jusqu'à Halifax pour être présent, avec son collègue Martin, à son adoption par l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse. En avril, Dale est intervenu devant le Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles pour appuyer la Charte canadienne des droits des victimes (projet de loi C-32), où il a parlé de son expérience de victime essayant de naviguer dans «le système» et a fourni ses recommandations quant à sa révision.

**Au sujet de Bob Martin** : L'année dernière, Bob fut l'une des premières victimes du pédophile condamné Ernest Fenwick MacIntosh à s'afficher publiquement.

Connu dans les documents du tribunal comme RM, Bob fut l'un des six plaignants à comparaître en cour contre MacIntosh pour des accusations datant de 1970, alors que les garçons grandissaient dans la région de Strait of Canso en Nouvelle-Écosse. Bien que MacIntosh avait été reconnu coupable dans 2 différents procès en 2010 et 2011, ces condamnations ont été annulées principalement à cause du long délai avant que les autorités canadiennes n'amènent MacIntosh de l'Inde au Canada pour le procès. En 2013, la cause se rend devant la Cour suprême du Canada qui a confirmé la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse et Fenwick MacIntosh fut libéré.

En novembre dernier, Bob a collaboré avec Au-delà des frontières ECPAT Canada à la création d'une annonce d'une page complète qui a paru dans le Nova Scotia's Chronicle Herald, demandant au gouvernement provincial d'amender sa *controversée Limitation of Actions Act* — une annonce que l'analyste politique Graham Steele a qualifié « une des annonces politiques les plus puissantes que, j'aie franchement jamais vu. »

En janvier, lorsqu'il apprit que Fenwick MacIntosh avait été arrêté au Népal pour avoir agressé sexuellement un jeune garçon là-bas, Bob a lancé une campagne de courriels, inondant la police népalaise, les procureurs et les médias de documentation traduite en népalais, exposant l'histoire de MacIntosh, jouant ainsi un rôle dans la condamnation rapide et le prononcé de la peine de MacIntosh. Puis en mars, les pressions exercées par Bob ont porté ses fruits lorsque la ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, Lena Diab, a annoncé que le *Limitation of Actions Act* serait effectivement amendé pour permettre aux victimes d'agression sexuelle d'intenter des poursuites civiles contre les auteurs de ces crimes, indépendamment du temps écoulé depuis l'agression.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Me Jonathan Rosenthal, porte-parole juridique  
Au-delà des frontières ECPAT Canada  
jrosenthal@bondlaw.net

Au-delà des frontières ECPAT Canada est un organisme national bilingue qui promeut le droit des enfants de vivre à l'abri d'agression et d'exploitation sexuelle, partout au monde. Nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré sans affiliation religieuse ou politique. Au-delà des frontières ECPAT Canada est le représentant canadien d'ECPAT International, un réseau mondial de plus de 82 groupes répartis dans 75 pays, visant à enrayer la prostitution juvénile, la pédopornographie et la traite des enfants à des fins sexuelles, partout au monde.